

Certification complémentaire LCA

Académie de Lyon, session 2023

Les oraux de cette session se sont déroulés le 10 mars 2023, dans les locaux du centre Canopé (anciennement CRDP), rue Hénon, dans le quatrième arrondissement de Lyon – le jury en remercie le personnel pour son accueil diligent. Sur six candidats annoncés, deux ne se sont pas présentés : on peut ici regretter que le jury n’ait pas été prévenu avec suffisamment d’avance : l’ordre de passage des candidats étant fixé une dizaine de jours avant les épreuves, il aurait alors été possible de rationaliser le temps d’attente des candidats restants, qui viennent parfois des confins de l’académie.

Quoi qu’il en soit, il est évidemment difficile d’établir une synthèse sur seulement quatre candidates (deux reçues et deux recalées, toutes professeures de lettres modernes, et en latin uniquement) sans tomber dans le corrigé individuel... Les quelques lignes ci-dessous doivent donc surtout se lire **en complément des rapports précédents**, dont la lecture est et demeure essentielle, et d’abord et avant tout comme une aide pour tous les candidats à venir.

I. Mémoires écrits

La forme attendue a été abondamment décrite dans les précédents rapports, mais force est de constater qu’elle reste souvent le point faible des candidatures : par manque de temps, peut-être, au regard du calendrier très serré¹ ; mais aussi par méprise persistante quant à sa finalité : rappelons que le jury lit les mémoires le jour même, quelques heures au plus avant la prestation orale, et qu’il le manipule tout au long de celle-ci. Il demeure donc **indispensable, voire rédhibitoire**, de fournir :

- 1) Un CV et une lettre d’intention, laquelle doit éviter à tout prix les formules creuses ou convenues, et doit proposer « du concret ».
- 2) Toutes les pièces légales attestant du parcours universitaire et institutionnel.
- 3) Un projet complet d’activité pédagogique, dont la forme est certes libre (mais de préférence synoptique²) et dont l’étendue peut varier (une voire deux séquences entières, ou bien au contraire une partie de séquence autour d’un projet spécifique), mais qui dans tous les cas **doit**

¹ Le dossier écrit doit être déposé avant novembre ; on rappellera qu’il se fait à présent **au moyen d’une interface spécifique** qui impose de reprendre toute la mise en forme (le simple « copier-coller » tend à en effacer une partie). C’est un temps qui doit être anticipé.

² Nous renvoyons aux remarques des rapports précédents, et en particulier de celui de 2022.

être documenté : tableaux de progression, documents-supports principaux, objectifs pédagogiques, évaluations, production d'élèves au besoin... **Une simple « note d'intention » ne suffit pas**, non plus que deux vagues activités d'une heure, même pertinentes, sur deux textes, sans manifestation des enjeux didactiques soulevés.

L'**exigence de forme** doit être clairement **celle d'un mémoire universitaire**, qu'il s'agisse de la disposition générale – pour laquelle on ne saurait trop conseiller de consulter les « feuilles de style » proposées par les universités à leurs étudiants de masters ou de doctorat – ou des contraintes plus spécifiquement liées aux langues latines et grecques : on trouvera en annexe une liste synthétique des points d'attention le plus évidents. Les imperfections accidentelles deviennent au reste un peu gênantes quand elles touchent au cœur de la discipline qu'on aspire à enseigner : écrire *et* dire **un épigramme* au lieu de *une épigramme* n'est certes pas gravissime dans l'absolu (le mot est neutre en latin comme en grec, les deux genres ont coexisté en français jusqu'au XIX^e siècle), mais c'est précisément une faute d'élève à corriger, surtout si la séquence porte entièrement sur les épigrammes, qu'il faut du reste savoir définir dans tout leur développement historique³. Il en va de même pour la graphie fautive **rétheur* au lieu de *rhéteur*, qui engage toute la famille morphologique (*rhétorique*) dont l'emploi est capital dès la fin du collège dans l'apprentissage de l'argumentation, au moins au travers de la banale « question rhétorique », que les élèves ordinairement maîtrisent très bien, mais dont ils peinent toujours à voir le rapport avec *la* rhétorique⁴.

³ On relira sur le sujet le chapitre *ad hoc* de : MARTIN, René ; GAILLARD, Jacques. *Les Genres littéraires à Rome* : tome II. Paris : Scodel, 1981. Pages 154-160 ; ainsi que la préface de : LAURENS, Pierre (éd.). *Anthologie de l'épigramme*. Paris : Gallimard, 2007 (collection « NRF / poésie »). Pages 7-46.

⁴ Qui a retrouvé toute sa place en français au lycée ces dernières années, soit au travers des œuvres prescrites (le chapitre des « Cannibales » de Montaigne, puis Olympe de Gouges), soit au travers de l'objet d'étude « les pouvoirs de la parole » en première année de la spécialité « Humanités, littératures, philosophie ».

II. La présentation orale

Précisons de façon liminaire que l'enthousiasme et l'engagement des candidates n'ont fait aucun doute, non plus d'ailleurs que la volonté de trouver des pistes didactiques souvent très originales : c'est le point fort de cette session. Mais la créativité ne suffit pas, et un sentiment d'hiatus entre les candidats et le jury demeure sur ce point : le jury prend la responsabilité d'accorder une certification pour *tout le reste d'une carrière*, quelles que soient son évolution et l'évolution des programmes. Il doit donc être en mesure de juger que le niveau de maîtrise scientifique correspondra à cet enjeu, *au-delà* de l'activité proposée, et *au-delà* de ce que l'on attend des élèves.

Les futurs candidats doivent donc s'attendre :

- 1) À être interrogés sur leur lecture du latin : ce point semble s'améliorer.
- 2) À être interrogés sur des éléments de grammaire formels (pour ne pas dire canoniques), *surtout* lorsqu'ils sont proposés (et pas toujours très à propos) comme étant *le* « point de grammaire » de la séquence. Ainsi, proposer « l'ordre et la défense » comme un seul bloc dans une séance de quatrième est potentiellement problématique sur le plan didactique : on peut douter que de jeunes élèves puissent intégrer dans un seul mouvement le maniement de l'impératif, de l'infinitif *et* du subjonctif, du moins à long terme – et il conviendrait peut-être de le découper sur l'année... Mais sur le plan scientifique, on ne *peut pas* hésiter au moment d'énumérer les trois formules : impératif (*fac/facite*), subjonctif (*faciat*) et la périphrase *noli(te)* + infinitif. On mettra en garde ici contre le fait que **le maniement « passif » de la grammaire normative auquel habitue l'exercice unique de la version dans les filières de lettres modernes** (*grosso modo* : on sait reconnaître les sens impliqués par les formes et proposer une traduction cohérente) **ne suffit pas à préparer à une connaissance active de la grammaire** devant les classes (on sait la formuler, la théoriser et en offrir des exemples). C'est un temps d'approfondissement qu'il faut savoir se réserver.
- 3) À être capable d'anticiper sur le plan didactique les difficultés-types des élèves par rapport à un point de langue donné. Car si l'apprentissage de la civilisation se fait facilement sur le mode de la découverte ou du récit (deux *media* parfaitement ordinaires pour des élèves sortant du primaire), l'apprentissage d'une langue étrangère ou ancienne suppose quant à lui des écarts conceptuels permanents : les déclinaisons sont ainsi positivement une absurdité aux yeux des élèves – dès lors, comment *donner sens* à ce processus morphosyntaxique (presque) inconnu du français⁵ ? De même, le parfait *n'est pas* prédictible en latin, même pour les conjugaisons

⁵ Rappelons que les pronoms conservent un accord fonctionnel : *il / le / lui, qui / que / dont*, etc.

productives (*do, as, are* → *dedi*, à côté de *amo, as are* → *amavi*, et même de *lavo, as, are* → *lavi*), au contraire des deux premiers groupes du français dont l'infinifitif seul permet l'engendrement de tous les temps et modes ; ce qui suppose presque dès l'origine un « rituel d'apprentissage » exigeant (et pénible au premier abord) dont il faut trouver des formes pédagogiques précises (récitation systématique à moment donné du cours ? De la semaine ? Affichages permanents dans la salle ? Micro-interrogations ritualisées ? Élève « référent » pour tel ou tel paradigme ? Etc.).

Mais c'est surtout la question **du vocabulaire latin (ou, dans l'absolu, grec)** qui a causé le plus de déception, et qui doit être travaillé comme un objectif en soi. Tout candidat doit ainsi se poser, par avance, deux questions :

1) *Quel est le vocabulaire antique que le point de civilisation que je convoque ici met en jeu sur le plan académique ?* Une séquence sur la rhétorique amènerait ainsi : *orator, rhetor*, mais aussi des groupes comme *docere/placere/movere* et la série canonique *inventio, dispositio, elocutio, memoria, actio*, qui ne se réduisent pas aux termes français correspondants. De même qu'une séquence sur la représentation théâtrale romaine fait apparaître immédiatement à l'esprit les termes de *scaena, proscaenium, orchestra* mais aussi (et ceux-ci sont authentiquement latins et non grecs⁶) *histrio* et *persona* à côté du faux-ami *actor* (le chef de troupe !), *canticum* et *diverbiium, cavea* et *tribunal* (ce dernier pouvant faire facilement contresens). C'est ici qu'il convient de donner de la profondeur à sa proposition didactique – et de rouvrir au besoin quelques manuels élémentaires de premier cycle universitaire⁷.

2) *Quel est le vocabulaire latin ou grec – nécessairement très réduit par rapport à la liste précédente – que je veux que les élèves retiennent ?* Ce choix peut obéir à trois considérations presque totalement opposées :

- ce qui fait sens par rapport à la séquence proposée (le champ lexical de la nourriture par exemple, même si *garum* ou *patina* ne sont dans l'absolu pas des mots très courants) :
- ce qui fait sens par rapport à l'étymologie descendante, et en particulier savante : la forme *lac, lactis* amène *lactation, lactose*, mais aussi la *voie lactée* qui ne parle certainement plus

⁶ Ou plus exactement : étrusques. Sur l'évolution des sens de *πρόσωπον* (*prósōpon*) et *persona*, on consultera : FRONTISI-DUCROUS, Françoise. *Du Masque au visage*. Paris : Flammarion, 2012² (collection « Champs Arts »). Pages 113-125. Sur la médiation des Étrusques quant à l'art scénique romain : BRIQUEL, Dominique. *La Civilisation étrusque*. Paris : Fayard, 1999. Pages 177-182.

⁷ Sur ces deux thèmes-là, on conseillera (avec un regard tout particulier pour leurs lexiques finaux) : PERNOT, Laurent. *La Rhétorique dans l'Antiquité*. Paris : le Livre de Poche, 2000 ; et : DUPONT, Florence. *Le Théâtre latin*. Paris : Armand Colin, 1999² (collection « Cursus ») ; à compléter avec : DUMONT, Jean-Christian ; FRANÇOIS-GARELLI, Marie-Hélène. *Le Théâtre à Rome*. Paris : Le Livre de Poche, 1998. Sur la thématique de la nourriture (qui a aussi été proposée), on renverra au très récent : TILLOT D'AMBROSI, Dimitri. *L'Empire romain par le menu*. Paris : Arkhê, 2017...

beaucoup à des jeunes gens élevés dans la pollution lumineuse des villes, et ouvre sur l'équivalent grec γαλαξίας κύκλος (*galaxías kúklos*), et donc à *galaxie*⁸ (et bien sûr au mythe étimologique d'Héra refusant d'allaiter Héraclès) ;

- ce qui est important au regard de la fréquence lexicale du latin (ou du grec) – ce dernier point devant être clairement maîtrisé au moins intuitivement⁹, dans la perspective d'un apprentissage long.

Ce questionnement doit transparaître dès le mémoire écrit, y compris en distinguant clairement l'enjeu scientifique des choix didactiques. Mais les candidats doivent toujours s'attendre à se voir interrogés sur ces mêmes choix. Pour ne prendre qu'un exemple : une sortie au Théâtre National Populaire amène certes le mot *populus*, *i* : la simple maîtrise de ce mot (avec son génitif !) peut très bien constituer en soi un objectif pour des collégiens. Pour autant, un professeur de latin doit être conscient de la distinction entre *populus* (le peuple comme unité civique), *plebs* et *gens* (pour ne rien dire de *turba*...) ; car après tout, et dans un second temps, il n'est pas déplacé de considérer que l'ambition d'un Firmin Gémier ou d'un Jean Vilar derrière le choix revendicatif de l'adjectif « populaire » engage précisément le champ de cette définition.

Pour finir, tout ce travail d'anticipation doit précisément permettre aux candidats d'arriver avec le plus de sérénité possible à l'épreuve orale : rappelons qu'il est permis au candidat **d'avoir des notes devant lui**, même nombreuses – et au besoin d'apporter quelques documents complémentaires au jury, en nombre limité et rationnel (ce qui a été le cas cette année), ainsi que d'utiliser de façon très libre, et sans « canon » particulier, les dix minutes qui lui sont accordées. Cette liberté de cadre (qui éloigne l'épreuve d'un oral d'agrégation) ne doit pour autant laisser place à aucune familiarité d'expression (« *ça marche », « *le bouquin »), qui sont, à n'en pas douter, le résultat d'une forme de nervosité, mais qui précisément, n'a pas lieu d'être.

Préparées en effet de façon rationnelle, ces trente minutes de dialogue entre spécialistes (le jury sait qu'il a des enseignants devant lui, chevronnés ou débutants, certes, mais déjà dans une posture professionnelle) n'offrent aucun « piège » : dès lors, les « parasites » oraux (tics de langage, formules phatiques à répétition, anacoluthes brutales, etc.) adviendront d'autant moins

⁸ Mais aussi au *milky way* anglais bien plus transparent, et qui est le nom d'une friandise.

⁹ On rappellera l'irremplaçable ouvrage de : CAUQUIL, Georges ; GUILLAUMIN, Jean-Yves. *Vocabulaire de base du latin (alphabétique, fréquentiel, étymologique)*. Besançon : ARELAB, 1984. On en trouvera une forme numérisée sur le site de l'académie de Paris : https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_186825/un-lexique-latin-numerique-telechargeable?cid=piapp1_58468&portal=piapp1_58422 ; il n'y pas d'équivalent grec facilement accessible, mais l'ouvrage de : BYL, Simon. *Vocabulaire grec de base*. Bruxelles : de Boeck, 1994¹⁰ est fondé sur les mêmes considérations.

facilement que l'on aura anticipé les demandes possibles et que l'enjeu de l'épreuve sera compris... À ce titre, le jury encourage profondément les candidates non reçues à se présenter à nouveau en corrigeant leurs premières erreurs : le passé a prouvé qu'une telle démarche est payante.

III. Annexe n°1 : conventions graphiques (points d'attention)

- **Accentuation grecque** : tout mot doit être présenté avec son accent premier ; dans le cas d'une certification grecque, les règles les plus élémentaires de l'accentuation doivent être maîtrisées.
- **Couleur** : attention, le jury ne peut pas imprimer en couleur (mais on peut apporter des doubles colorés à l'oral si cette disposition est importante dans les parties pédagogiques, par exemple pour un exercice comportant un code couleur).
- **Curriculum vitae** : obligatoire, doit présenter une forme canonique et précisant liminairement la position actuelle (corps et établissement d'exercice) ; rester cohérent avec l'objectif visé (*e.g.* les activités personnelles ne sont à préciser que si elles sont susceptibles d'intervenir dans la discussion).
- **Diplômes et titres** : présenter en annexe *et* le diplôme *et* le relevé de notes ; fournir au moins le diplôme le plus élevé et attestant le travail d'une langue ancienne. En cas de titre étranger : au minimum, paraphraser le contenu des pièces dans la lettre d'intention.
- **Forme de citation** : en forme courte, la première personne du singulier pour les verbes latins et grecs (*amo*, λέγω, εἶμι¹⁰), sans et avec contraction pour les contractes (ποιέω-ῶ), et non pas l'infinitif ; les noms ramenés au nominatif (à moins qu'on ne parle spécifiquement d'une forme grammaticale donnée), etc. S'il s'agit un lexique pour les élèves, la forme doit être rigoureuse : préposition avec son cas, nom avec son génitif (même d'une déclinaison pas encore connue), etc.
- **Interlignage et titrages** : 1,25 au minimum dans les parties rédigées ; les titres de section doivent être facilement repérables à l'œil (graisse, décalages, sauts de lignes, etc.).
- **Italique** : tout texte latin doit être écrit en italique, du moins s'il se trouve au milieu d'un texte français, y compris pour les expressions usuelles (*in fine*, *a contrario*, *a priori* – sans accents !). De même pour tout emploi en mention : « le mot *mot* s'écrit avec un <†> ».

¹⁰ Εἶμι est présenté comme oxyton par convention comme forme isolée, même si dans les faits il est presque toujours enclitique ; de même pour les prépositions (on écrira : « la préposition ἀπό »), même si elles subissent automatiquement la barytonèse.

- **Justification et marges** : la totalité du texte du dossier doit être justifiée (attention : l'interface électronique détruit toute mise en forme initiale, il faut la rétablir – ou bien utiliser l'icône « coller au format Word »).
- **Lettres ramiqes (<j> et <v>)** : l'usage est de les rendre systématique dans les textes fournis aux élèves : *jam, venerit, juvat* (et inversement : « l'*Urbs* » plutôt que « l'*Vrbs* »).
- **Majuscules** : portent des accents, en français comme en grec. Attention : l'usage est d'en mettre à tous les termes de nationalités en latin (*vir Graecus*), au contraire du français qui les limite aux substantifs (*les Grecs, l'art grec*) ; les noms des classes n'en portent pas (*la cinquième, la terminale*) ; se méfier d'une façon générale des majuscules abusives.
- **Manuel scolaire** : s'il fait partie de façon constante du dispositif pédagogique, le spécifier et bien le référencer avec son titre complet au moins la première fois (ou dans une note), plutôt que d'écrire « ~~le manuel~~ *Hatier* » ; il est permis de l'apporter à l'oral (avec des doubles ou des photocopies pour la commodité du jury).
- **Quantités vocaliques** : l'usage des signes de longue et de brève (<ā> ~ <ã>) n'est pas systématique en France, et donc pas obligatoire ; faire un choix cohérent dans ses documents pédagogiques.
- **Tableau et iconographie** : toute insertion de document pictural doit comporter la taille réelle, la date du document et le lieu de conservation – se méfier des références des manuels scolaires.
- **Titres antiques** : privilégier les noms français ; l'*Énéide* de Virgile, le *Timée* de Platon ; donc : la *Médée* de Sénèque, le *Traité des devoirs* de Cicéron. L'italique s'impose partout.

IV. Annexe n°2 : données matérielles

Composition du jury

- Michel Figuet, IA-IPR de lettres (président).
- Florence Garambois, maître de conférences HDR, université Jean-Monnet, Saint-Étienne.
- Denis Lamour, agrégé de lettres classiques, docteur en études grecques, professeur honoraire au lycée Ampère.
- Nicolas Redoutey, agrégé de grammaire, docteur en études latines, professeur au lycée polyvalent Jacques Brel, Vénissieux.

Candidatures :

- Inscrits : 6 (dont latin : 6 / grec : 0)
- Inscrits ayant envoyé un dossier : (6 dont latin : 6 / grec : 0)
- Présents à l'entretien : 4 (dont latin : 4 / grec : 0)
- Admis : 2
- Refusés : 2